



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 39132

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport remis au directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par M. Olivier De Schutter, un universitaire belge, actuellement rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation qui plaide pour une révision des conceptions qui président à la libéralisation. Celle-ci, souligne-t-il, menace la situation, déjà précaire, de dizaines de millions de petits agriculteurs et engendre des "coûts cachés", sociaux, environnementaux et sanitaires notamment. "Elle n'est pas plus favorable au consommateur, confronté à une forte hausse des prix, qu'au petit producteur, auquel on paye un prix de plus en plus faible. En revanche, la chaîne de distribution s'allonge, ce qui contribue à enrichir divers intermédiaires". Elle lui demande s'il est dans ses intentions de prendre des mesures afin d'inverser la tendance pour redonner au consommateur et au producteur le bénéfice qu'ils sont en droit d'attendre d'une agriculture qui ne profite qu'aux intermédiaires selon le rapport.

Texte de la réponse

Assurer la juste rémunération des producteurs agricoles tout en maintenant un prix soutenable au niveau du consommateur est un enjeu majeur des politiques agricoles. Il s'agit d'un sujet au coeur des préoccupations du Gouvernement, plus particulièrement dans le contexte économique actuel. Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, le ministre de l'agriculture et de la pêche a défendu le maintien des outils d'intervention sur les marchés pour stabiliser les prix. Ces filets de sécurité sont indispensables dans un contexte de forte volatilité des prix. Mais, ils ne suffisent pas. Il est donc indispensable d'accompagner le développement des filières consolidant le lien entre les producteurs et les consommateurs. Ce renforcement de l'organisation des producteurs doit leur permettre de mieux négocier le partage de la valeur entre les différents intervenants de la filière. À côté de ces filières organisées, le ministre de l'agriculture et de la pêche souhaite développer les circuits courts permettant de rapprocher le consommateur du producteur. Un groupe de travail a été mis en place avec l'objectif de lever les freins au développement de telles démarches qui répondent à des attentes des consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39132

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11252

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2287